

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

MILLET MARIUS : PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

MILLET INJECTION : PRATZ FR-39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

MILLET SAMABLAN SAS: 19 ROUTE DE VERDUN FR-21200 STE MARIE LA BLANCHE

Cette évaluation a été réalisée le :
2025-04-02

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le :
2025-04-03



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTIF 1245.5 11/2020

Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

MILLET PACKAGING SAS : 150 IMPASSE JOSEPH CUGNOT ZI GREZAN FR-30000 NIMES
MILLET TECHNICS SAS : BP 12 FR-39260 MEUSSIA

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2024-04-05

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2024-05-02



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTIF 1245.5 11/2020

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET ARMOR

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur les sites suivants :

ZA DE MILHARTZ FR-22800 LANFAINS

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2025-11-20

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2025-11-20

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MILLET MARIUS

pour les activités suivantes :

**CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE,
DECORATION ET VENTE DE PIECES PLASTIQUES INJECTEES ET SOUFFLEES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur les sites suivants :

MILLET DOLE SAS FR-39320 MONTREVEL

Cette évaluation a été réalisée le:
2026-04-01

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le :
2026-06-05

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise audité :	MILLET DOLE SAS	Date : 1er avril 2026
Site de :	MONTREVEL (39)	Auditeur : L. PECHALAT
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 5231
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : Audit intégré à la certification ISO 9001
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	Site de soufflage de flacons et bidons en grande série notamment pour le Phytosanitaire avec montée en puissance pour le recyclé (majorité des matières neuves en silos et du recyclé en bigbags)
---------------------------	---

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	ISO 9001
--	----------

Taille des granules plastiques présents sur le site :

Granulés livrés en citerne, colorants granulés en sacs(PE-PP) poudres de broyage et copeaux de produits broyés

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable	Il existe des grilles au niveau des différentes évacuations des eaux de ruissellement.	Un projet d'envergure est en cours avec mise en place de bordures béton tout au tour du site pour limiter les risques de perte de GPI dans les prés avoisinants et récupération de l'ensemble des eaux de toiture + ruissellement avec passage dans des séparateurs d'hydrocarbures qui permettront également de récupérer les éventuels GPI.	30/09/2026	Actions très pertinentes qui sécuriseront le site	
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme					
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Procédure et affichages en place.				
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Procédures adaptées				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	zones de 3 niveaux de gravité (les plus sensible : au niveau silos et zones déchets (mise en place de récupérateurs de GPI au niveau du lieu de dépotage des granulés dans les silos)				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Emballages observés conformes et audits produits trimestriels incluant une vérification des emballages de GPI.				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Réactivité importantes des équipes (c'est désormais dans les gènes du groupe)				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Voir point 1.1 avec mise en place des séparateurs d'hydrocarbure avec récupération des GPI pour les futurs bassins.				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Entretien régulier des zones d'herbes				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorable	Peu d'enregistrement systématique et planification à formaliser par la maintenance (audit réguliers par les responsables Qualité de site)	formalisation au niveau maintenance	2023	Compte tenu de la démarche d'amélioration permanente dans la société . Réponse satisfaisante	OUI
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Gérés par le responsable QSE du groupe				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Audit Produit et audit processus-Sécurité/Environnement programmés				

5 - COMMUNICATION	L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi ou le certificat délivré par AFNOR CERTIFICATION.	Conforme	Affichage des attestations et rapports des audits GPI sur le site internet.				
-------------------	--	----------	---	--	--	--	--

Conclusions de l'audit :
Sensibilisation importante de l'ensemble des personnels et responsables. Risques très limités et bonne réactivité.
Les travaux en cours vont permettre d'améliorer encore la sécurisation et de tendre vers le "zéro dispersion de GPI" dans la nature.

AVIS

FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTIF 2008 - Avril 2023

Entreprise audité :	SAFET PASCAL	Date : 5/04/2024
Site de :	SAFET	Auditeur : Pierre PASCAL
Activité du site :	Production de GPI	N° d'affaire : 2231
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Autre de usage de clients	

Noter les dates correspondantes

Contexte de l'organisme : Production de pièces plastiques par extrusion soufflage à partir de granules en sac et en vrac.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/ISO 45001 ou autre :

ISO 9001

Table des granules plastiques présents sur le site :

2 à 6 mm

1. EQUIPEMENTS	CONFORME	Commentaires (notables, documents analysés, brouillons validés...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Buts de l'auditeur sur les actions correctives proposées	SC Locus
1.1. Le site est doté d'équipements permettant le respect des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Mise en place de grille fine sur chaque regard d'eau pluviale pour éviter l'écoulement des granules.				
1.2. Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les équipements et les dispositifs de confinement et de récupération sont en adéquation à la taille des granules. Balayage, aspirateurs, bennes, etc. nettoyage et récupération des granules sont effectués. Tenue des sacs.				
2. PROCEDURES						
2.1. Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont mises en œuvre.	Conforme	La procédure de gestion de la dispersion de granules (procédure Industrielle 1946) Analyse des risques basée sur la fréquence critique et volume des sacs de la mesure de risque.				
2.2. Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site.	Conforme	Consignes spécifiques affichées pour les transports en citerne. Consignes affichées pour la réception des matières premières. Consignes pour les sacs de transport. Consignes de vérification des équipements sont définies et appliquées. Des audits internes sont effectués. Consignes en cas de déversement affichées.				
2.3. Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Un plan définit les zones où les granules sont susceptibles d'être rejetés ou répandus dans l'environnement avec le degré de risque.				
2.4. Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dispersion dans l'environnement.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et la réception des granules sont adaptés (des spécifiques pour le transport des GPI). Les granules en grande quantité sont stockés dans des sacs adaptés.				
2.5. Les emballages sont étiquetés conformément.	Conforme	Une fiche de suivi quotidienne est assurée par le responsable de site. Audits produits internes (DOCMAS du 13/02/24) permettent de s'assurer du bon fonctionnement de la certification.				
2.6. Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont nettoyés et collectés.	Conforme	Les opérations de nettoyage avec les aspirateurs dans chaque zone, atelier, stockage sont réalisées quotidiennement. Les sacs sont placés dans un sac résistant et fermé par un bon scellage.				
2.7. Les bacs de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Un nivelé des eaux pluviales communal situé en amont du regard dans la nef n'est ni entretenu ni rempli de granules.				
2.8. Les alvéoles du site placées sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyées régulièrement.	Conforme	Un nettoyage à l'eau d'une batardeuse industrielle des alvéoles du site est réalisé par un sous-traitant spécialisé.				
2.9. Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique).	Conforme	Vo le programme de maintenance et de surveillance. GRACI. GRACI.				
3. FORMATION, SENSIBILISATION						
3.1. Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...).	Conforme	L'engagement de la formation sensibilisation pour les nouveaux arrivants est en place (Plan d'Accueil). De même pour les visiteurs, prestataires et transporteurs qui remplissent la fiche pour le contrôle des visiteurs (FSE).				
4. CONTRÔLE INTERNE						
4.1. Des contrôles internes sont réalisés du respect des procédures mises en œuvre.	Conforme	Un plan de suivi d'audit interne DOCMAS 22/02/24.				

Conclusion de l'audit : L'engagement pris depuis plusieurs années, a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer le confinement du site, établir et publier les procédures internes, former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, auditer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet aspect a bien été noté sur le site de RIVES.

AUS

INDIVIDUEL

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse d'audits rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

CERT F 2109 - April 2022

MILLET TECHNIQUES

MILLET TECHNIQUES
NEUSSEA

1

MILLET TECHNICS
NEUSSICA
Production de CCM

1

Manipulation de GPI
Transport de GPI
Régulation de GPI

```

- jour(x)

```

Recyclage
Aires de lavage de citernes

RECf...cu autre :

1

Conclusions de l'audit : L'engagement pris depuis plusieurs années, a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer la configuration du site, établir et publier les procédures internes, former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, auditer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a bien été atteint sur le site de MELUSSA.

FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

Questionnaire d'audit basé sur les exigences
du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise au Site de :
Millet MARIUS Group & MILLET Injection
PRATZ (39)

Activités du :
Production de GPI
Manipulation de GPI
Transport de GPI
Stockage, logistique
Recyclage
Aires de lavage de citernes

non

X

Réception

X

X

non

Date : 2 avril 2025
Auditeur : Lionel PECHALAT
N° affaire : 5231

Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
Audit sur site : oui

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

Production de pièces plastiques par injection et ssemblage à partir de GPI en sac, big bag et en citerne (silos) en nature ou coloré (granulés de colorant

:

ISO 9001-2015 & ISO 14001-2015

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

2mm standard
poussières

Polymères, colorants, en sac, Big Bag et silos
broyage des pièces pour réinjection dans le procédés (mélange avec granulés)

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le seul vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. il est équipé de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. Leur vidange est programmée annuellement. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans l'herbe du pré). L'identification des réseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	Pas de NC mais une amélioration mineure : Refaire le macadam extérieur très localement (trous) pour éviter des vagues lors du transport de palettes de sacs et une accumulation dans les trou en cas de déversement accidentel et faciliter ainsi le travail de la balyeuse 'Aucune observation de granulés sur site) Action toujours identifiée mais non prioritaire car risque faible.	En fonction des priorisations	OK (peu de trou et une très grande sensibilisation des opérateurs de logistique)	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aus granulés . Pour les poussières de broyage, elles sont présentes très localement dans un atelier isolé et traité directement pas de possibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont mis en sacs fermées avant mis en benne.	Pas de NC mais une amélioration mineure : La plaque d'évacuation des eaux pluviales devant l'entrée du batiment en zone 3 n'est pas équipée d'une grille, risque faible de perte de GPI car évacuation vers les séparateurs mais il semblerait opportun d'en ajouter une par sécurité.	Sur 2025	Action cohérente et suffisante	OUI
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Intégrées dans le SMQ & SME ces procédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisés aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des schémas pour les chauffeurs de citernes)	RAS			
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les portesd'accès aux silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. Contrôles réalisés sous forme d'audits trimestriels Environnement et produit soit 8 par an.	RAS			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser efficacement des granulés de plastiques.	RAS			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés. Utilisation complémentaire de balayuses électriques pour l'extérieur.	RAS			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs d'hydrocarbures sur certains sites. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés dans les séparateurs d'hydrocarbures.	RAS			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournées Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les ganulés au sol.	RAS			
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés. Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la demarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: . Sécurité / environnement (DOC200.G) . Audit produits (DOC144.G) . Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

Conclusions de l'audit :
Aucun granulé au sol n'as été observé durant tout l'audit. La sensibilisation des personnels est très bonne. Très bonne maitrise globale.

AVIS

FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

Entreprise au

Site de :

Activités du :

MILLET SAMABLAN

Sainte Marie la Blanche (21)

Production de GPI

Manipulation de GPI

Transport de GPI

Stockage, logistique

Recyclage

Aires de lavage de citernes

broyé

X

Réception

X

X

non

Date : 02 avril 2025

Auditeur : Lionel PECHALAT

N° affaire : 5231

Durée de l'audit : 0,25 jour(s)

Audit sur site : oui

cochez les cases correspondantes

Contexte de

Production de flacon plastiques par extrusion à partir de GPI en sac, big bag et en silos en nature ou coloré (granulés de colorant).
Broyage pour un autre site du Groupe

:

ISO 9001-2015 & FFSC 22001

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

2mm standard

Polymères, colorants, en sac, Big Bag et citerne (silos)

Boyage des pièces pour transfert ves un autre site du groupe (en Big Bag),les clients de

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	lai de mise en œu	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est le seul vecteur de transfert de GPI vers l'extérieur. il est équipé de 2*2 séparateurs hydrocarbures parfaitement adaptés au risque de présence de GPI. Leur vidange est programmée annuellement. A l'examen aucune trace de granulé dans l'évacuation des eaux après les séparateurs (dans l'herbe du pré). L'identification des réseaux est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.				
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les dispositifs sont parfaitement adaptés aux granulés . Pour le poussières de brayage elles sont présente très localement (dans un atelier isolé et traité directement (pas de possibilité de les retrouver à l'extérieur car les déchets DIB souillés sont sont mis en sacs fermées avant mis e ne benne et les BIG BAG pour transfert en parfait état (pratiquement neufs)	Pas de non-conformite mais action d'amélioration possible : Les grilles d'évacuation des eaux pluviales des zones 1, 6 et en bordure de zone 2 pourraient être protégés par grilles de protection	Sur 2025	Action cohérente et suffisante	OUI
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Intégrées dans le SMQ & SME ces procédures sont très bien gérées et pertinentes. Les personnels et entreprises extérieures sont sensibilisés aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage (avec 6 langues et des schémas pour les chauffeurs de citernes)	RAS			
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les équipements « kits » "pelles / balais / balayettes" sont présents aux points stratégiques du site. Ils sont cités dans le document d'évaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques DOC133.G	RAS			
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Les zones sont identifiées lors d'une 1ier analyse de l'ensemble du site (int et ext). Cette analyse est réalisée avec les différents intervenants (magasinier, resp site, resp qualité, maintenance, etc). L'identification des zones est formalisée sur le document DOC133G « Evaluation et analyse des risques de pertes et fuites de granulés plastiques ». Une mise à jour de l'analyse est réalisée 1 fois/an.	RAS			
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les portesd'accès aux silos sont fermées empêchant tout acte de malveillance et de pollution. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. Contrôles réalisés sous forme d'audits trimestriels Environnement et produit soit 8 par an.	RAS			
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Les magasiniers sont capables d'obstruer un sac ou un big bag percé et de ramasser efficacement des granulés de plastiques.	RAS			
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés au niveau des ext du site, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Le sol des ateliers sont régulièrement balayés. Utilisation complémentaire de balayeuses électriques pour l'extérieur.	RAS			
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyer régulièrement.	Conforme	Pas de bassins de rétention sur les sites Millet, mais présence de séparateurs d'hydrocarbures sur certains sites. Les séparateurs hydrocarbures sont aux extrémités des conduits des évacuations des eaux pluviales (parkings, zones de passages ext). Les granulés de plastiques sont piégés dans les séparateurs d'hydrocarbures.	RAS			
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Sous-traitance du nettoyage régulier par balayeuse industriel	RAS			
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Le contrôle du bon fonctionnement des équipements est réalisé lors des audits produits et processus production ainsi que lors des tournée Sécurité -Environnement. Les supports de contrôle ont d'ailleurs intégré de longue date les ganulés au sol.	RAS			
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Les salariés sont sensibilisés à la fuite des granulés. Les salariés sont formés pour signaler la fuite de granulés, les ramasser et les mettre dans le bac approprié. Les entreprises extérieures sont sensibilisées aux procédures mises en place notamment par voie d'affichage. et historique au travers de la demarche CLEAN SWEEPS	RAS			
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Contrôle réalisé lors de la 1ier analyse de risque et lors des audits trimestriels: . Sécurité / environnement (DOC200.G) . Audit produits (DOC144.G) . Audits processus production (DOC143.G)	RAS			

Conclusions de l'audit :
Aucun granulé au sol n'as été observé durant tout l'audit. La sensibilisation des personnels est très bonne. Très bonne maitrise globale.

AVIS

FAVORABLE

CERTIF 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

MILLET ARMOR
Lanfains
Production de GPI
Manipulation de GPI
Transport de GPI
Stockage, logistique
Recyclage
Aires de lavage de citernes

Auditeur : J. DELUCHEX

N° affaire : 42536265

Durée de l'audit : 0.5 jour(s)

Durée de l'audit :

[illegible][illegible]

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

Groupe familial Millet : 9 sites ,injection et soufflage
Site de Millet Armor : 4 lignes de soufflage,4 collaborateurs

secteurs alimentaire ,phytosanitaire ,médicale
production de bouteilles à boire .

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

0,01 et 0,8

Conclusions de l'audit : Des dispositifs prévenant le rejet des granulés ont été mis en place de façon pragmatique . Des équipements de confinement et récupération complètent la démarche . Des procédures décrivent les dispositifs et la démarche globale est auditée par l'organisme .

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.